



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 décembre 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité, dans lequel ce dernier m'a prié de le tenir périodiquement informé de l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) et de lui présenter un rapport à ce sujet. Par la suite, au paragraphe 11 de sa résolution 1580 (2004), il m'a prié de lui rendre compte par écrit tous les trois mois.
2. Le présent rapport porte sur les événements qui se sont déroulés depuis mon rapport précédent (S/2007/576).

II. Évolution de la situation politique

3. Au cours de la période considérée, les pressions exercées par le Parti du renouveau social (PRS) qui exigeait le remplacement du Ministre de l'intérieur et du Ministre des finances ont, le plus clair du temps, dominé l'attention des acteurs de la vie politique. La période a également été marquée par une montée des tensions sociales qui a coïncidé avec une longue trêve parlementaire. Il y avait un sentiment croissant de malaise social et une perception de plus en plus nette que les institutions de l'État allaient à la dérive. Le 16 octobre, malgré une campagne bien orchestrée menée par ses partisans, M. Baciro Dabó a été relevé de ses fonctions de Ministre de l'intérieur par un décret présidentiel. Il a été remplacé par un membre du PRS, M. Certório Biote, ce qui a levé le dernier obstacle important à l'application efficace du Pacte de stabilité politique qu'avaient signé en avril les trois principaux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, à savoir le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), le PRS et le Parti uni social-démocrate (PUSD). Le limogeage a été précédé par des informations faisant état de tensions croissantes entre le Ministre et le chef d'état-major des forces armées et, selon les allégations, les militaires apporteraient leur appui à la position du PRS. Ces informations ont été démenties par un porte-parole de l'armée le 16 octobre et par le chef d'état-major lui-même.



4. La décision du Président a renforcé le malaise général, le sentiment étant que les militaires exerçaient des pressions et s'ingéraient dans la vie politique. Depuis septembre, les organisations de la société civile avaient, à maintes occasions, fait part à mon Représentant de l'intervention croissante des militaires sur la scène politique, surtout après que la pratique habituelle consistant à affecter du personnel de police à la protection des membres du Gouvernement a été changée et que les gardes chargés de protéger le Premier Ministre ont été remplacés par des militaires le 14 septembre. Le 30 octobre, la Liga Guineense do Direitos Humanos (LGDH), organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme, a écrit à mon Représentant pour attirer son attention sur les préoccupations que causaient à la famille de M. Dabó les menaces d'assassinat qui auraient été proférées à l'encontre de ce dernier. La LGDH a également attiré l'attention sur les menaces pour la démocratie que constituaient les « interventions constantes de forces occultes » qui, selon elle, violaient les normes constitutionnelles et corrompaient le pratique nationale. Le nouveau Ministre de l'intérieur s'est entretenu ultérieurement avec le Président de la LGDH auquel il a donné des assurances quant à la sécurité de M. Dabó.

5. Dans l'intervalle, la première session ordinaire de l'année parlementaire 2007/08 a commencé le 19 novembre et devrait s'achever le 19 décembre. Sont notamment inscrits à l'ordre du jour l'examen du budget-programme du Gouvernement et un projet de loi d'amnistie pour les personnes ayant participé à des interventions militaires de novembre 1980 au 6 octobre 2004. Dans son discours d'ouverture, le Président Vieira a lancé de nouveau un appel à la tenue des élections des administrations locales, déclarant que la démocratie ne saurait être complète en Guinée-Bissau sans ces consultations électorales. Il a également engagé l'Assemblée nationale à donner la priorité au débat sur l'amnistie. Le Président de l'Assemblée nationale, M. Francisco Benante a souligné qu'une loi d'amnistie ne doit pas violer le droit international et doit prendre en considération les recommandations formulées dans la résolution 1580 (2004) qui a demandé au Gouvernement et aux autorités nationales de prendre en considération les principes de la justice et de l'impunité lorsqu'ils examineraient la question de l'amnistie. Il a également prévenu que tout élément ou groupe qui chercherait à l'avenir à perturber par la force l'ordre constitutionnel ne bénéficierait pas d'une amnistie. Il a recommandé que les institutions de l'État recourent à l'assistance sous-régionale et à d'autres formes d'assistance internationale si les forces nationales n'étaient pas capables de respecter l'ordre constitutionnel. Le 28 novembre, le Parlement a approuvé à l'unanimité, par 81 voix pour, le budget de l'État pour 2007, après avoir déjà approuvé le programme du Gouvernement le 23 novembre.

6. Le Gouvernement et les trois partis signataires du Pacte de stabilité (PAIGC, PRS et PUSD) ont tenu plusieurs réunions avant le début de la session parlementaire afin d'harmoniser leurs positions et d'aplanir les différences qui risquaient de compromettre la survie du Gouvernement. Ainsi, le Gouvernement et les parlementaires des partis signataires se sont réunis les 1^{er} et 2 novembre pour discuter des questions relatives à la stabilité politique et gouvernementale. Les dirigeants des partis ont souligné que c'est seulement par consensus qu'on pourrait trouver une solution à long terme aux problèmes de la Guinée-Bissau.

7. En réponse à une demande d'assistance des Nations Unies présentée par le Gouvernement de la Guinée-Bissau pour l'organisation des élections législatives prévues en 2008, une mission d'assistance électorale a été envoyée à Bissau du

26 septembre au 4 octobre pour procéder à une évaluation des besoins. Elle a recommandé notamment qu'une réponse positive soit donnée à la demande et qu'un projet d'appui électoral du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) soit mis en place dans le pays. Elle a aussi recommandé d'actualiser le budget et le calendrier proposés des élections en fonction de la législation existante, de renforcer les capacités nationales en matière de planification des opérations électorales, de créer un mécanisme de coordination de l'action des donateurs et de fournir un appui aux campagnes d'éducation civique et de sensibilisation des électeurs organisées par la Commission électorale nationale. Une mission technique du PNUD s'est par la suite rendue à Bissau du 5 au 13 octobre pour établir un descriptif de projet pour l'assistance électorale. Les principales difficultés pour fixer les détails techniques se rapportent à la consolidation et l'harmonisation des budgets des diverses entités associées à l'organisation des élections et à la réalisation d'un consensus politique sur la date de l'élection et l'établissement des listes électorales.

8. L'initiative de dialogue Estados Gerais, avec l'appui financier du BANUGBIS, a organisé au total 15 réunions en octobre et en novembre dans la capitale et dans le centre, le nord et le sud du pays. Des citoyens représentant un large éventail de la société ont participé à ces réunions pour déterminer les causes principales de l'instabilité et trouver des solutions nationales à des questions cruciales. Le comité directeur d'Estados Gerais envisage aussi de convoquer d'ici à la fin de l'année une réunion nationale des chefs traditionnels qui permettra d'élargir le niveau de participation à cette initiative de dialogue sans exclusive et de mobiliser le plus largement possible l'intérêt pour le processus.

9. Le dialogue participatif mené par l'Institut national d'étude et de recherche et Interpeace – Voz di Paz (Voix de la paix) – a continué de consolider ses 12 plateformes régionales de concertation dans toutes les régions du pays, en se fondant sur une évaluation des besoins et la planification participative. Les plateformes de concertation sont enracinées dans les associations économiques existantes, les organisations non gouvernementales et les radios communautaires et sont disposées à apporter leur concours à d'autres initiatives de règlement des différends. Une phase intensive de recherche participative sur les causes profondes du conflit, sur la base de consultations au niveau communautaire dans les 38 circonscriptions, commencera vers la fin de 2007.

10. Au titre du programme de renforcement des capacités du Parlement, financé par le Fonds de Nations Unies pour la démocratie (FNUD) et coordonné par le PNUD, l'Agence néerlandaise de développement international et le BANUGBIS ont organisé du 25 au 28 septembre un stage de formation aux techniques de règlement des conflits à l'intention de 11 parlementaires – dont 4 femmes – et de 1 membre du personnel de l'Assemblée nationale, ainsi qu'un atelier de formation à l'encadrement, du 12 au 16 novembre, à l'intention de 15 parlementaires, dont 4 femmes. L'Assemblée nationale a accueilli, les 25 et 26 octobre, une conférence sous-régionale organisée à l'intention des femmes parlementaires et responsables de la société civile venues de la Guinée, de la Guinée-Bissau et du Sénégal sur les conséquences des conflits dans les zones frontalières avec le Sénégal. Ont participé à la conférence 45 femmes des assemblées nationales et des organisations non gouvernementales de ces pays. La conférence a été financée au titre du programme du FNUD et organisée avec l'assistance technique de l'Agence néerlandaise de développement international et du BANUGBIS.

III. Aspects économiques et sociaux

11. Au cours de la période considérée, la situation économique et sociale en Guinée-Bissau est restée stable mais fragile. Le 17 septembre, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV avec la Guinée-Bissau. Il a accueilli avec satisfaction le programme budgétaire d'urgence du Gouvernement qu'il considérait comme un début prometteur pour la restauration de la stabilité et de la transparence sur le plan budgétaire, et a encouragé les autorités à parvenir rapidement à un accord sur l'assistance d'urgence après conflit. Il a constaté que la Guinée-Bissau était surendettée et continuerait, à moyen terme, de dépendre de l'appui des donateurs pour réduire l'encours de sa dette intérieure et atteindre ses objectifs économiques et sociaux. Il a recommandé que toute nouvelle assistance financière soit accordée à des conditions hautement concessionnelles, de préférence sous forme de don, de manière à ne pas alourdir le fardeau de la dette. Une mission du FMI s'est rendue à Bissau du 6 au 19 novembre dans le cadre de l'assistance d'urgence après conflit. Elle a constaté une amélioration des résultats sur le plan budgétaire par rapport au premier semestre de l'année, ainsi que des flux d'information et de données. Toutefois, elle a souligné qu'il y avait encore beaucoup à faire. Elle a annoncé qu'au regard de l'évolution positive de la situation, le FMI serait en mesure de passer un accord d'assistance au titre de l'aide d'urgence après conflit pour la période allant de janvier à décembre 2008. Par conséquent, un montant de 5,6 millions de dollars des États-Unis serait disponible au titre de l'assistance d'urgence après conflit et sera décaissé en deux tranches de six mois. La mission a toutefois indiqué que le déficit de financement pour 2008 restait considérable et s'élevait, sur la base des estimations actuelles, à près de 24 milliards de francs CFA (soit environ 36 millions d'euros). Le chef de la mission du FMI a souligné que la Guinée-Bissau continuerait d'avoir besoin d'une aide substantielle de la communauté internationale. Elle s'est déclarée encouragée par les perspectives positives que présentait le programme budgétaire du Gouvernement et a exprimé sa confiance en la compétence et la capacité de l'équipe économique gouvernementale de mettre en œuvre le programme d'assistance d'urgence après conflit.

12. Une mission de la Banque mondiale s'est également rendue à Bissau du 16 au 23 novembre pour s'entretenir de l'état des finances publiques avec le Gouvernement et l'équipe du FMI et renforcer les efforts de coopération, notamment les préparatifs pour un programme social d'urgence. La Banque mondiale fournira un montant de 6 millions de dollars des États-Unis qui sera décaissé en janvier et février 2008 pour aider à éponger les arriérés de salaire et un montant de 10 millions de dollars pour l'appui au budget. Le Gouvernement est à jour pour le remboursement de sa dette envers la Banque africaine de développement (BAfD), suite au remboursement programmé d'un montant de 88 147 dollars des États-Unis arrivé à échéance en octobre.

13. Les tensions sociales montent de plus en plus du fait des arriérés de salaire impayés et de l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Si le Gouvernement est à jour en ce qui concerne les salaires de la fonction publique pour la période allant d'avril à octobre 2007, les arriérés de salaire des mois de février et mars qui ont été hérités de l'ancien Gouvernement n'ont toujours pas été payés. Le Ministre des finances Issufo Sanhá a toutefois indiqué que les arriérés seraient épongés avant fin décembre. Il y a eu une pénurie de riz, ce qui a fait grimper les prix au détail de

quelque 35 %. Compte tenu du taux élevé de pauvreté absolue dans le pays, ces pénuries et la flambée des prix ont eu des incidences sociales et économiques considérables. En novembre, le Gouvernement, les syndicats et les opérateurs économiques se sont réunis dans le cadre du Conseil permanent d'arbitrage social (Conselho Permanente para a Concertação social, CPCS) afin de trouver un moyen de réduire l'incidence de l'augmentation des prix. Parallèlement, il y a eu depuis novembre une vague de grèves des enseignants et du personnel de santé pour le non-paiement des arriérés de salaire et d'autres questions contractuelles. Le 29 octobre, la Confédération générale des syndicats indépendants (CGSI) a averti le Gouvernement que sa période de grâce était terminée alors que l'Union nationale des travailleurs de Guinée-Bissau (UNTG) préconisait pour sa part le dialogue. Les négociations entre les syndicats des enseignants et du personnel de santé et le Gouvernement, sous les auspices du CPCS à la mi-novembre, n'ont pas été concluantes et les syndicats ont déposé de nouveaux préavis de grève. La CGSI a également indiqué que le pays n'avait pas les moyens de financer les propositions du Gouvernement relatives aux promotions dans les forces armées et que ces propositions ne seraient donc pas tolérées, d'autant plus que les agents de la fonction publique n'avaient bénéficié d'aucune augmentation depuis plusieurs années.

14. La production de riz et d'autres céréales a été affectée par le retard et l'insuffisance des pluies. Selon une mission conjointe effectuée en octobre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la récolte céréalière de la saison 2007/08 a été de 9 % inférieure à celle de la saison 2006/07. La mission a conclu qu'il y aura un grave déficit céréalier et que le pays devra importer plus de 85 000 tonnes de céréales, soit l'équivalent du tiers de la consommation globale de céréales.

15. Début octobre, une épidémie de choléra s'est déclarée dans la région de Tombali dans le sud du pays; au 8 novembre, 109 cas et 3 décès ont été signalés. L'épidémie s'est jusqu'ici limitée aux villages situés le long de la côte méridionale grâce en partie à l'intervention rapide du Gouvernement et des autorités locales, avec l'appui de l'ONU. Parallèlement, le plan de développement du secteur de la santé pour la période 2008-2012 est presque achevé. Il énonce les stratégies et priorités conformément au plan d'action national pour la réduction de la pauvreté. En octobre, le Gouvernement a adopté un plan national de lutte contre le VIH/sida. La prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant demeure un sujet de préoccupation dans la mesure où le seul acteur dans ce domaine, l'ONG Céu na Terra, n'a pas de fonds pour poursuivre ses activités. L'ONU aide le Gouvernement à élaborer un nouveau plan national dans ce domaine et offre une formation au personnel des centres nationaux de santé afin que ces services puissent être incorporés dans les activités desdits établissements.

16. Le Fonds des Nations Unies pour la population et le PNUD aident le Gouvernement à effectuer un recensement de la population. Le dernier recensement remonte à 1991. Le recensement, qui sera effectué de porte à porte, aura lieu en mars 2008 mais on a besoin de 2 millions de dollars pour achever l'opération.

17. Le Premier Ministre Cabi a fait part de nouveau à mon Représentant de la demande du Gouvernement tendant à ce que la Guinée-Bissau soit inscrite au programme de la Commission de consolidation de la paix et bénéficie de l'aide du

Fonds pour la consolidation de la paix, soulignant que ces mesures sont cruciales pour la revitalisation socioéconomique et le renforcement de la stabilité politique du pays. Le 16 novembre, le Premier Ministre a souligné à mon Représentant que le Gouvernement avait fait preuve de sa volonté politique de lutter contre le trafic de drogues dans le cadre de son plan d'action d'urgence et que si la Guinée-Bissau était inscrite au programme de la Commission de consolidation de la paix, le pays mettrait l'accent sur des projets à impact rapide dans les secteurs de la santé publique, de l'éducation et de la prestation d'autres services de base. Il a ajouté que le Gouvernement exécutera également un programme d'appui à court et à long terme à la gouvernance économique et à la réforme du secteur de la sécurité et mobilisera des ressources grâce à des efforts concertés pour œuvrer à la reconstruction après conflit et à la consolidation de la paix.

IV. Aspects militaires et problèmes de sécurité

18. Au titre du programme d'assistance à la réforme du secteur de la sécurité, le PNUD a décidé de financer un recensement indépendant du personnel d'active des forces armées. Un recensement fiable est considéré comme essentiel pour planifier les activités et pour susciter l'appui des donateurs à la réforme du secteur de la sécurité, les décisions relatives aux besoins et au nombre des membres des forces armées qu'il faudra démobiliser ne pouvant être prises sans les données de recensement. Le cadre de référence pour la conduite du recensement a été établi en consultation avec les autorités nationales et les principaux partenaires. L'activité de recensement devrait commencer en janvier 2008. Une mission conjointe du Conseil européen et de la Commission européenne s'est rendue à Bissau du 8 au 12 octobre pour procéder à une évaluation des besoins en vue d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre de la politique européenne commune de sécurité et de défense. Le représentant de la Commission européenne a annoncé que celle-ci avait réservé 8 millions d'euros pour la réforme du secteur de la sécurité au cours de la période allant de 2008 à 2013. La Commission européenne envoie quatre spécialistes militaires travailler avec le Comité de coordination technique pour la réforme du secteur de la sécurité.

19. Le 12 novembre, mon Représentant a convoqué une réunion du Groupe des partenaires internationaux à Bissau afin d'examiner le texte final du descriptif d'un programme de lutte contre le trafic de drogues, dans lequel figure notamment un devis du programme. Ce devis couvre le plan d'action national d'urgence contre le trafic de drogues, exposé en août par le Gouvernement dans le cadre du programme général de réforme du secteur de la sécurité. Il fera partie des documents de travail établis pour la Conférence de Lisbonne sur le trafic de drogues en Guinée-Bissau, organisée conjointement par les Gouvernements bissau-guinéen et portugais, qui se tiendra le 19 décembre. Ce devis, qui a été établi par le Gouvernement avec l'appui technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), comprend trois axes, à savoir capacités d'enquête et de répression; poursuites judiciaires et administration de la justice; exécution des sentences et réforme carcérale. Le programme de lutte contre le trafic de drogues, dont le coût a été chiffré à 19,1 millions de dollars sur lesquels 301 900 dollars sont déjà disponibles, sera exécuté en trois phases complémentaires : une phase à effet rapide en 2008 suivie d'une phase de stabilisation et d'une phase d'intégration de 2009 à 2010. Il prévoit également une meilleure protection physique des responsables de l'État qui

risquent le plus d'être exposés aux menaces ou aux mesures de représailles des trafiquants de drogues. La Conférence de Lisbonne et l'action de la communauté internationale seront essentielles au succès de la lutte contre la criminalité transnationale organisée que le Gouvernement s'est engagé à mener. Outre les quatre missions techniques qu'elle a dépêchées dans le pays en octobre, l'ONUSC a affecté à Bissau en novembre un consultant hautement qualifié spécialisé dans la lutte contre le crime organisé et un conseiller juridique régional hors classe, qui seront remplacés dans un avenir proche par deux fonctionnaires de l'ONUSC, lesquels seront recrutés dans le cadre de projets que financera le PNUD. Le Directeur exécutif de l'ONUSC, M. Antonio Maria Costa, s'est rendu en Guinée-Bissau le 27 novembre pour s'entretenir avec les autorités et les partenaires nationaux des efforts de lutte contre le trafic de drogues et le crime organisé. Outre qu'il a accueilli et organisé la Conférence de Lisbonne, le Gouvernement portugais a affecté à titre temporaire à Bissau des experts chargés de donner au Ministère de la justice et à la police judiciaire des avis sur le plan juridique, les enquêtes et l'administration pénitentiaire.

20. Les 23 et 25 octobre, le BANUGBIS a organisé à l'intention des forces armées un atelier sur les opérations de maintien de la paix, dans le contexte des préparatifs pour l'envoi d'une unité à la force de réserve de maintien de la paix de la CEDEAO. Il a également tenu des ateliers de formation à l'intention de 130 militaires à Cumeré du 20 au 22 novembre, dans le cadre des préparatifs en vue d'envoyer une compagnie d'infanterie au Sénégal en décembre pour participer à des exercices régionaux de maintien de la paix. Il fournira également aux forces armées la documentation pour un programme de formation des formateurs. La Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre a été assermentée par le Gouvernement le 3 octobre.

21. Du 22 au 26 octobre, le BANUGBIS a également dispensé à 50 agents de police une formation qui a porté sur le code de conduite, l'usage de la force et des armes à feu et la déontologie. Cette formation a été organisée en collaboration avec l'Inspecteur général de la police, le général Bitchofula Na Fafe. Les 7 et 8 novembre, 30 membres de la police judiciaire ont bénéficié d'une formation à divers aspects de l'enquête pénale. Nombre de ces agents ont déclaré qu'ils n'avaient suivi aucune formation depuis plusieurs années, soulignant la nécessité de créer une école de police et de renforcer les capacités. À cet égard, le BANUGBIS a engagé des discussions avec le Groupe de l'assistance pour les questions relatives à l'état de droit du Département des opérations de maintien de la paix au sujet d'une éventuelle mission d'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités de la police en Guinée-Bissau. Le BANUGBIS a également formé 130 agents de police à la surveillance policière de proximité les 22, 27 et 28 novembre.

22. En septembre et en octobre, le Centre national de coordination pour le déminage, appuyé par le PNUD, a continué de concentrer ses efforts sur divers secteurs de la capitale et autres secteurs avoisinants, et sur la zone frontalière nord. En septembre et octobre, l'ONG nationale Lutamos Todos Contra as Minas, en partenariat avec l'ONG internationale Cleared Ground Demining et l'ONG nationale HUMAID, a déminé 128 367 mètres carrés de terrains minés et détruit 1 829 munitions non explosées, 8 mines antipersonnel et 14 mines antichars.

V. Aspects relatifs aux droits de l'homme

23. Du 20 au 22 novembre, le BANUGBIS a organisé un séminaire sur les problèmes auxquels se heurtent les journalistes et médias de la Guinée-Bissau. Le trafic de drogues, la stabilité et les élections de 2008 étaient au nombre des sujets examinés au cours de cette rencontre à laquelle ont participé 46 journalistes, dont 15 femmes. Un séminaire organisé du 27 au 29 novembre a été axé sur le rôle des radios communautaires.

24. Le BANUGBIS a continué de suivre la situation des trois personnes qui, en ce qui concerne les combats à la frontière nord avec la région de la Casamance (Sénégal) en mars 2006, avaient été condamnées en avril à deux à cinq ans d'emprisonnement par un tribunal militaire pour trahison et collaboration avec l'ennemi. La Haute Cour militaire a rejeté l'appel de deux des détenus le 16 octobre. Toutes les trois personnes restent en détention.

25. Le BANUGBIS, en partenariat avec l'Institut national pour les femmes et les enfants (Instituto de Mulher e Criança) et l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a organisé un atelier consacré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à Gabú les 5 et 6 novembre. Cet atelier a réuni 47 participants d'organisations et institutions locales, ainsi que des chefs traditionnels. Deux autres ateliers seront organisés dans d'autres parties du pays en décembre. Ces ateliers ont pour but de faire largement connaître la Convention et son protocole et de recueillir des éléments qui seront intégrés au rapport national de la Guinée-Bissau devant être présenté d'ici à mars 2008 au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

VI. Observations et recommandations

26. En dépit de ressources et d'une capacité limitées, le Gouvernement de Guinée-Bissau a réalisé des avancées sensibles face aux grands défis que sont le trafic de drogues, la préparation d'élections législatives, la poursuite du processus de réconciliation nationale, le rétablissement de la crédibilité du pays au plan international, et la promotion de la coopération avec les institutions financières internationales. Je me félicite tout particulièrement des progrès notables concernant la promotion du programme budgétaire d'urgence. L'accord d'assistance d'urgence postérieure à un conflit, qui doit être bientôt signé avec le Fonds monétaire international, montre clairement que le Gouvernement a pu rétablir la crédibilité de la Guinée-Bissau auprès des institutions financières internationales. La continuité est essentielle pour permettre aux autorités de faire fond sur ces événements positifs. Par ailleurs, la stabilité politique est indispensable à la poursuite du processus de réconciliation nationale et à l'instauration d'un environnement social qui permette d'organiser l'année prochaine des élections pacifiques et crédibles. L'adoption par le Parlement du programme du Gouvernement est un clair témoignage de confiance dans l'action menée par le Gouvernement du Premier Ministre Cabi depuis son entrée en fonctions en avril. J'exhorte toutes les parties prenantes du pays à continuer de rechercher le consensus afin que le Gouvernement puisse s'attaquer aux principaux problèmes socioéconomiques du pays.

27. Les élections législatives de 2008 sont certes une priorité pour le Gouvernement, mais elles seront également un test clef de la démocratie en Guinée-

Bissau. J'exhorte par conséquent toutes les parties prenantes à parvenir à un accord au sujet de la date de ces élections afin de pouvoir engager les activités de mobilisation des ressources. Je lance également un appel aux partenaires internationaux du pays afin qu'ils appuient cet important exercice de démocratie.

28. En ce qui concerne la lutte contre le trafic de drogues, qu'il faut mener d'urgence, je constate avec satisfaction que depuis mon précédent rapport, dans lequel je lançais un appel en faveur de mesures et d'une assistance internationales, et la recommandation en faveur de l'adoption de mesures contenue dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 19 octobre (S/PRST/2007/38), le Gouvernement a réalisé des progrès considérables, en étroite coopération avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, concernant l'élaboration d'un solide programme. Je lance à nouveau un appel aux partenaires de la Guinée-Bissau afin qu'ils appuient activement et généreusement la Conférence de Lisbonne dans le cadre d'une stratégie plus générale destinée à permettre à la Guinée-Bissau de mobiliser les ressources dont elle a besoin pour faire face à la menace de plus en plus importante que représente le trafic de drogues. À cet égard, j'ai chargé ma Représentante de continuer à fournir un appui à la Conférence de Lisbonne et de faciliter les contacts avec la conférence régionale qui sera organisée sous la direction de la CEDEAO en 2008.

29. Le trafic de drogues ne peut être isolé de son contexte, car il se développe dans une situation caractérisée par la faiblesse des institutions et une pauvreté généralisée, et les efforts de lutte seront donc vains si le développement économique et social est négligé et si la situation générale de la population continue de se détériorer, la frustration faisant place au désespoir. Dans ce contexte, je souhaite appeler l'attention sur l'observation formulée par le Fonds monétaire international selon laquelle la Guinée-Bissau continuera d'avoir besoin d'une assistance à moyen terme pour pouvoir atteindre ses objectifs économiques et sociaux et assurer des conditions de vie minimum à la population. La réalisation de ces objectifs est indispensable à la consolidation de la paix et au développement d'un État fondé sur l'état de droit.

30. Dans mon rapport de septembre 2007, je faisais part de mon intention de présenter des propositions quant à la meilleure façon dont les Nations Unies pourraient continuer d'appuyer efficacement les efforts en faveur d'une stabilisation durable en Guinée-Bissau. Lors des consultations tenues par une mission d'évaluation du Secrétariat qui s'est rendue dans le pays en septembre 2007, les acteurs politiques nationaux et les partenaires internationaux ont souligné que, compte tenu des problèmes qui persistaient et des nouveaux problèmes qui se faisaient jour, il était essentiel que l'ONU continue de maintenir une présence politique afin d'aider à la consolidation des efforts de stabilisation et d'empêcher que les progrès réalisés ne soient réduits à néant. Compte tenu de ce qui précède, j'ai recommandé au Conseil de sécurité de proroger d'un an, à compter de la date d'expiration du mandat actuel, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2008, le mandat du Bureau d'appui afin de lui permettre de continuer d'aider la Guinée-Bissau à relever les défis posés par la consolidation de la paix. Cette prorogation lui permettrait d'appuyer les efforts de réforme du secteur de la sécurité, de faciliter l'adoption de mesures de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, de jouer un rôle de médiateur et de proposer ses bons offices pour promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale, et de promouvoir le respect de l'état de droit et des droits de l'homme.

31. En conclusion, je voudrais féliciter le personnel du Bureau, dirigé par ma Représentante, Shola Omoregie, ainsi que l'ensemble du personnel de l'équipe de pays des Nations Unies, pour l'important travail qu'ils continuent d'effectuer en Guinée-Bissau, souvent dans des conditions difficiles.
